

§ 1.

Le concept d'un devoir envers soi-même renferme (au premier aspect) une contradiction

Si l'on entend le moi *obligeant* dans le même sens que le moi *obligé*, le concept du devoir envers soi-même est contradictoire. En effet le concept du devoir implique celui d'une contrainte passive (je deviens *obligé*). Mais d'un autre côté, comme il s'agit ici d'un devoir envers moi-même, je me représente comme *obligeant*, par conséquent dans une contrainte active (moi, le même sujet, je suis celui qui oblige) ; et la proposition qui exprime un devoir envers soi-même (je dois m'obliger *moi-même*) renfermerait une obligation d'être obligé (une obligation passive, qui serait en même temps, le rapport étant toujours pris dans le même sens, une obligation active), c'est-à-dire une contradiction. — On peut encore mettre cette contradiction en lumière, en faisant remarquer que l'obligeant (*auctor obligationis*) peut toujours délier l'obligé (*subjectum obligationis*) de l'obligation (*terminus obligationis*), et que, par conséquent, si tous deux sont un seul et même sujet, l'obligeant n'est point lié par un devoir qu'il s'impose à lui-même.

§ 2.

Il y a pourtant des devoirs de l'homme envers lui-même

Supposez en effet qu'il n'y eût pas de devoirs de cette espèce, il n'y en aurait d'aucune espèce, pas même d'extérieurs. — Car je ne puis me reconnaître obligé envers les autres qu'autant que je m'oblige en même temps moi-même, puisque la loi par laquelle je me regarde comme obligé émane dans tous les cas de ma propre raison pratique, par laquelle je suis contraint, et que je suis ainsi par rapport à moi-même celui qui contraint

§ 3.

Solution de cette apparente antinomie

Dans la conscience d'un devoir envers lui-même, l'homme se considère, en tant que sujet de ce devoir, sous un double point de vue : d'abord comme *être sensible*, c'est-à-dire comme homme (comme être faisant partie de l'espèce animale), et ensuite comme *être rationnel* (je ne dis pas seulement comme être raisonnable car la raison pourrait bien être aussi, comme faculté théorétique, l'attribut d'un être corporel vivant), c'est-à-dire comme un être qu'aucun sens ne peut atteindre, et qui ne se révèle que dans des rapports pratiques, où l'incompréhensible attribut de la liberté se manifeste par l'influence de la raison sur la volonté à laquelle elle dicte des lois intérieures.

Or l'homme, comme *être physique* raisonnable (*homo phaenomenon*), peut être déterminé par sa raison, comme par une *cause*, à produire des actions dans le monde sensible, et ici le concept de l'obligation ne se montre point encore. Mais le même être, considéré dans sa *personnalité*, c'est-à-dire comme un être doué de *liberté* intérieure (*homo noumenon*) est capable d'obligation, et en particulier d'obligation envers lui-même (envers l'humanité dans sa personne). C'est ainsi que l'homme (considéré sous ce double rapport) peut, sans contradiction, reconnaître un devoir envers lui-même, puisque le concept de l'homme n'est pas pris dans un seul et même sens.